LE RETOUR DE LA SARRE A L'ALLEMAGNE

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Mais il faut qu'il soit nettement entendu que le problème des réfugiés de la Sarre, s'il venait à se poser et dans la mesure où il se poserait, est et reste de caractère international, la solution en incombera à la S.D.N. Le Gouvernement français compte, dès aujourd'hui, saisir le Conseil d'un aide-mémoire sur ce point.

En saluant le retour de la Sarre à l'Allemagne, le chancelier Hitler a, une fois de plus, affirmé sa volonté de paix. Cet acte du 13 janvier marque, a-t-il proclamé, un pas décisif dans la voie de la réconciliation des peuples et le Reich allemand n'a pas de revendications territoriales à opposer à la France.

J'en prends acte. Le rapprochement entre nos deux pays est, en effet, l'une des conditions essentielles de la garantie effective de la paix en Europe.

La France est pacifique ; elle ne poursuit aucun but égoïste. Elle ne prétend pas porter la moindre atteinte au souci légitime qu'un grand peuple doit avoir de sa dignité. Mais l'histoire lui révèle qu'elle doit vivre dans la sécurité.

Les autres nations ont le même droit. Et pour rechercher l'un des éléments de sécurité, aucun gouvernement doit hésiter à prendre sa part dans la conclusion de pactes qui ont précisément pour objet d'assurer, à chacun des pays signataires, les garanties réciproques indispensables.

Hier encore, l'ambassadeur de France à Berlin, a remis au gouvernement du Reich une note relative au pacte de l'Est dont nous poursuivons la négociation. Bientôt, nous rechercherons quelle forme concrète peut être donnée aux accords de Rome, pour que les bienfaits s'en étendent à tous les pays intéressés.

La France comprend ainsi son devoir de solidarité et c'est le sentiment de ce devoir qui lui inspire des initiatives. La paix est une œuvre de patience, d'audace et de volonté. Elle est réclamée par tous les peuples. Elle est une condition sans laquelle la misère ira s'aggravant dans le monde. Elle n'exclut pas la fierté nationale. La France reste prête à assumer ses responsabilités dans l'organisation solide de la paix. Elle appelle toutes les collaborations.

C'est devant le Conseil de la S.D.N. que j'ai tenu à faire cette déclaration, car c'est dans le cadre de l'institution de Genève et en stricte conformité avec les principes qui sont à sa base, que la France poursuivra l'œuvre de paix à laquelle elle est attachée.

Les bases de l'accord franco-allemand

Voici les bases de l'accord intervenu dans la question de la Sarre :

1° Le Conseil de la Société des Nations prononce l'union de la Sarre au Reich, dans les conditions découlant des traités, ce qui implique que les clauses de démilitarisation inscrites dans le Traité de Versailles, s'appliquent au territoire sarrois;

2° La prise de possession de la Sarre par le Reich est fixée au 1er mars;

3° Dans le cas où les questions pendantes ne seraient pas toutes réglées le 15 février prochain, le Comité des Trois soumettrait des propositions au Conseil de la Société des Nations.

Cette partie de l'accord implique donc d'abord, un stade de négociations, les négociations commerciales devant avoir lieu à Berlin et à Paris. Si les questions qui feront l'objet de négociations sont réglées d'ici le 15 février, le Conseil de la Société des Nations, sur l'avis du Comité des Trois, en prendra acte; si elles ne sont pas toutes réglées, le Conseil prendrait les décisions nécessaires, y compris celles de tenir une session extraordinaire.

Il se confirme que les difficultés qui ont retardé cet accord tenaient au fait que le gouvernement allemand voulait limiter le champ des décisions que le Conseil aurait à prendre, aux questions d'organisation du nouveau régime.

Les négociateurs français ont demandé et obtenu que fussent également de la compétence du Conseil, les questions faisant partie de la liquidation du passé: créances privées, etc. Au fait, la négociation s'est heurtée à deux difficultés principales: celle provenant du problème de la démilitarisation et celle concernant l'arbitrage du Conseil pour la totalité des questions intéressant la France.

Sur la question de démilitarisation, un accord de principe est intervenu, notamment sur les questions de la police et des aérodromes.

Dans ces conditions, rien ne s'opposait à ce que la question fût portée devant le Conseil.

La Sarre sera rattachée à la Bavière et non à la Prusse

Le Reichführer a supprimé tous les « Etats » allemands. Mais les différences qui existaient entre eux n'en subsistent pas moins. Prussiens et Bavarois se vouent réciproquement un mépris légendaire.

Or, la Sarre était prussienne et les Sarrois, en votant allemand pensaient être rattachés à la Prusse par Hitler.

Il n'en est rien. La nomination retentissante de Burckel, l'actuel délégué d'Hitler aux affaires sarroises, précédemment préfet du Palatinat, en est la preuve manifeste: Hitler, dans une certaine mesure, intègre la Sarre à la Bavière; ce qui constitue une perte considérable pour la Prusse.

Il faut reconnaître là le triomphe et la récompense de M. Roechling, qui a tant aidé à la réussite d'Hitler dans le plébiscite. Gros industriel sarrois allemand, il se rend parfaitement compte que les débouchés de la Sarre allemande ne peuvent être les mêmes que ceux de la Sarre « statuquoiste » et qu'ils seront plus faciles dans l'Allemagne du Sud. C'est un échec pour les industriels de la Ruhr. Hitler a déjà indiqué cette tendance politique par son fameux projet de canal Sarrebrück-Ludwigshafen.

Un convoi de trente émigrés est dirigé vers Toulouse

Belfort, 17 janvier. — Un convoi d'émigrés, venant de la Sarre et comprenant une trentaine de personnes, en particulier des employés et des ouvriers, est passé jeudi soir, en gare de Belfort. Les Sarrois étaient accompagnés de fonctionnaires de la Sûreté nationale. Ils sont dirigés sur Toulouse, où un comité local se chargera de leur réception.

Par crainte de représailles, des familles sarroises se réfugient dans les bâtiments des mines domaniales

Sarrebrück, 17 janvier. — La crainte de représailles naziles a contraint un certain nombre de familles sarroises et d'émigrés du Reich à se réfugier dans les bâtiments des Mines domaniales.

Ainsi, à Sulzbach, 170 personnes environ, parmi lesquelles des femmes, des jeunes filles, des enfants, sont actuellement enfermées dans un vaste bâtiment des mines, en plein centre de Sulzbach. Une garde prise parmi les hommes veille devant la porte fermée à clef. Les vivres sont apportés chaque matin, par les soins d'une œuvre de secours. Les réfugiés ont déclaré avoir été molestés par des nazis. C'est alors qu'ils ont pris le parti de se réfugier dans les bâtiments appartenant aux Mines domaniales où ils se sentent plus en sécurité que dans leur propre maison.

L'un d'eux a déclaré qu'hier, trois individus l'ont accosté dans la rue, l'ont injurié et lui ont déclaré que dans trois jours, il serait pendu. Des femmes ont fait des récits identiques.

Le bâtiment où ils se sont réfugiés offre le spectacle d'un immense et pitoyable phalanstère, où règne une véritable anxiété.

Le même fait s'est produit dans un autre lieu, non loin de Sulzbach, à Camphausen, où une soixantaine de personnes ont dû fuir devant l'hostilité des nazis et se réfugier également dans les bâtiments des Mines domaniales.

M. Frantz, chef de cabinet de M. Heimburger, s'est rendu sur les lieux, pour enquêter sur ces faits. Il paraît établi que les réfugiés n'ont même pas songé à invoquer l'aide de la police. Celle-ci les convoquerait pour les entendre et ils craignent, en quittant le siège de la police, d'être attaqués et enlevés par des nazis.

Sulzbach est occupé par des troupes italiennes, mais celles-ci n'ont pas à intervenir dans des cas semblables.

Deux gendarmes sarrois sont arrêtés sur territoire français

Sarrebrück, 17 janvier. — Deux gendarmes sarrois patrouillaient dans la forêt de Simbach, près de Gudingen, en direction de Sarreguemines, lorsqu'ils aperçurent deux femmes en territoire français.

Voulant s'assurer de l'identité de ces femmes, ils pénétrèrent environ 25 mètres sur le territoire français. Les gendarmes français qui étaient en faction non loin de là, les entourèrent et les arrêtèrent.

Des pourparlers sont en cours pour obtenir la libération des deux gendarmes sarrois.

Les négociations commerciales franco-allemandes

Paris, 17 janvier. — Les négociations commerciales franco-allemandes nécessitées par le résultat du plébiscite sarrois, s'ouvriront, à Berlin, lundi prochain, 21 janvier. La délégation économique française, qui quittera Paris dimanche, sera présidée par M. Bonnefon-Craponne, directeur des accords commerciaux.

Le régime douanier de la Sarre continue

Sarrebrück, 17 janvier. — Contrairement à ce qui a été annoncé, le régime douanier de la Sarre n'a pas été modifié dans son principe, par le résultat du plébiscite. Durant toute la période transitoire et jusqu'à la tranmission des pouvoirs, la frontière douanière sarroise reste placée à la frontière germano-sarroise. Un simple cordon de surveillance a été établi à la frontière franco-sarroise.

Les télégrammes de félicitations adressés par Stavisky à des parlementaires n'ont pas été retrouvés

Paris, 17 janvier. — La Commission d'enquête pour les affaires Stavisky, a entendu jeudi matin, MB. Mallarmé, ministre de l'Education nationale, ancien ministre des P.T.T., au sujet des télégrammes de félicitations qui, envoyés par Stavisky à des parlementaires après les élections de 1932, n'ont pas pu être retrouvés.

Le ministre a explique que Stavisky, se trouvant dans un restaurant des Champs-Elysées, les 1er et 8 mai dans la soirée, avait dû expédier ses télégrammes par messages téléphonés à l'une des deux bureaux centraux télégraphiques ouverts la nuit et qui mettent au pilon leurs archives au bout de six mois. Le ministre a fait opérer des recherches dans trois bureaux de jour, pour retrouver des traces de télégrammes que Stavisky aurait pu adresser le lendemain aux nouveaux élus. Ces recherches sont demeurées infructueuses.

M. Mallarmé a exposé la façon dont elles avaient été conduites et a indiqué que la chute du gouvernement de M. Doumergue les avait interrompues. C'était dans le dessein de les poursuivre qu'il avait mis de côté le dossier, actuellement communiqué à la Commission, mais ses occupations ne lui ont pas permis de s'en occuper jusqu'à ces derniers temps. Au surplus, ce dossier ne contient aucun télégramme de Savisky.

La Commission, par ailleurs, a pris connaissance du début du rapport de M. René Besse, sur l'activité de la Section financière du Parquet de la Seine dans l'affaire de la Compagnie foncière d'entreprises générales de travaux publics. La suite de ce rapport sera examinée demain.

Une mère de vingt-deux enfants reçoit la croix de la Légion d'honneur

Dans la promotion de la Legion d'honneur au titre de la Santé publique, il convient de relever le nom de Mme Boissé, nommée chevalier. Sa nomination est ainsi motivée à l'Officiel:

« Mme Boissé, née Bernardeau, cultivatrice à Paroé, où elle est née en 1866 et qu'elle n'a jamais quitté; s'y est mariée, a eu vingt-deux enfants, dont seize sont vivants et quinze restés attachés à la terre. » Incarne le modèle de la femme française, mère admirable, ayant toutes les vertus traditionnelles de la race paysanne. »

La Chambre poursuit l'examen du projet sur la réforme de son règlement

Paris, 17 janvier. — La séance est ouverte à 15 h. 35, sous la présidence de M. Fernand Bouisson.

La Chambre adopte sans débat plusieurs propositions et projets de loi.

On discute ensuite le projet relatif aux contributions directes (impositions départementales et communales de 1935, fixation pour 1935 de la quotité des centimes additionnels par où les Conseils généraux et Conseils municipaux sans autorisation spéciale).

M. Clamamus se plaint du contrôle rigoureux que le ministre de l'Intérieur prétend instituer à l'égard des communes

M. Mouelle fait le procès de la patente. Celle-ci a besoin d'être réformée, mais quelles taxes de remplacement le Gouvernement accordera-t-il aux communes, si l'on ne veut pas que celles-ci aient un déficit plus profond?

La discussion générale est close.

M. Germain-Martin monte à la tribune. Répondant à M. Clamamus « il déclare que le Gouvernement a le devoir de suivre l'évolution des finances départementales et communales et de réaliser un allégement des charges municipales ». Répondant à M. Mouelle, il indique qu'une Commission se préoccupe de trouver des textes de remplacement pour la patente.

L'ensemble du projet de loi est adopté.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la proposition de résolution tendant à modifier divers articles du règlement.

Dans la discussion générale, M. Vincent-Auriol déclare « que la réforme du règlement suffira à moderniser les méthodes.

M. Vincent-Auriol constate que les débats publics ont le mérite de faire surgir les idées. Il remercie le président de la Chambre qui a pris l'initiative de convoquer pour demain les présidents de groupe pour dégager de ces débats les conclusions qui s'imposent.

M. Mistler, comme M. Vincent-Auriol, déclare que la réforme proposée par la Commission du règlement n'est pas suffisamment étendue. Il faut réformer les méthodes de travail des Commissions et alléger la procédure de la séance. L'orateur estime qu'on ne peut abréger la durée des débats budgétaires; le Gouvernement n'a qu'à convoquer la Chambre en temps utile pour discuter le budget.

M. Borel, au nom de la Commission du règlement, remercie les auteurs d'amendements et de contre-projets; ceux-ci lui permettront d'améliorer son texte. L'orateur défend les propositions qui ont été faites par la Commission du règlement

MM. Chatenet et René Coty insistent pour qu'une réforme plus complète que celle proposée par la Commission soit envisagée.

M. Breton, rapporteur, répond aux diverses critiques apportées au projet de la Commission. Il s'élève contre la rénovation des bureaux et l'exclusion des minorités pour la nomination des Commissions.

La suite du débat est renvoyée à mardi.

La Chambre adopte sans débat la motion reportant au 31 mars le délai accordé à la Commission Stavisky pour achever ses travaux et présenter son rapport.

Séance vendredi à 15 heures, pour la fixation de la date d'interpellations et questions orales.

LA SÉANCE DU SÉNAT

Paris, 17 janvier. — M. Jeanneney, qui préside, ouvre la séance à 15 h. 15.

On valide tout d'abord l'élection de M. Delessalle, élu sénateur du Pas-de-Calais en remplacement de M. Théret; puis l'élection de M. Miroudot, élu sénateur de la Meuse, en remplacement de M. Raymond Poincaré.

Puis on adopte sans débat trois projets de loi d'intérêt communal.

L'assemblée lève ensuite sa séance à 15 h. 25 et se renvoie au jeudi 24 janvier.

L'ordre du jour de cette prochaine séance comportera notamment la discussion des textes législatifs concernant les magasins à prix unique.

Mort de M. Fernand David ancien ministre

Paris, 17 janvier. — M. Fernand David, sénateur de la Haute-Savoie, est décédé jeudi matin, à son domicile, à Paris.

Né le 15 octobre 1869 à Annemasse, M. Fernand David, avocat à la Cour d'Appel, fut ministre pour la première fois en 1912, dans le Cabinet de M. Poincaré, qui lui confia le Commerce.

En 1913, il devint ministre de l'Agriculture dans le Cabinet Briand, et ministre des Travaux publics dans le Cabinet Doumergue. Le portefeuille de l'Agriculture lui fut de nouveau confié dans les ministères Viviani (1914-1915), Ribot (1917), et dans le Cabinet Painlevé qui suivit ce dernier. Il fit également partie, comme ministre de l'Agriculture, du Cabinet Tardieu constitué le 2 mars 1930.

M. Fernand David était inscrit à la Gauche démocratique.

Le fils d'un concierge parisien est assommé par un malfaiteur qui voulait voler l'argent du terme

Paris, 17 janvier. — Un audacieux malfaiteur a tenté de cambrioler la loge d'un concierge, 100, rue Lauriston. Surpris, il s'est enfui après avoir assommé un garçonnet de 13 ans.

Voici dans quelles circonstances ce lâche attentat a été commis :

Mme Pichon, concierge de l'immeuble, pour pouvoir aller présenter aux locataires leur quittance de loyer, avait invité son fils Pierre, âgé de 13 ans, à rester dans la loge, en attendant le retour de son mari, occupé au garage.

L'enfant se trouvait donc seul quand un individu faisant brusquement irruption dans la loge, s'enquit brutalement :

— Où est ta mère ?

— Elle est sortie, répondit l'enfant.

— Bon. Donne-moi l'argent du terme.

Le jeune Pierre Pichon répondit que cet argent ne se trouvait pas là. Au même instant, on entendit le bruit de l'ascenseur qui descendait. « Au secours! Au voleur ! » cria aussitôt l'enfant.

Mais l'homme, sortant une matraque de sa poche, lui en asséna un violent coup sur le crâne.

Puis, avant que les locataires eussent eu le temps de répondre aux appels de la petite victime, le misérable s'enfuit. Des agents, alertés, effectuèrent en vain plusieurs rondes, quelques minutes plus tard.

De La Haye, on apprend que Mgr Schloppe, internonce apostolique, est atteint d'une pneumonie. Son état est critique.

LETTRE DE BRUXELLES

LES CONVERSATIONS DE M. GOY AVEC LE FUHRER

(DE NOTRE CORRESPONDANT PARTICULIER)

BRUXELLES, 17 JANVIER 1935.

M. Goy, député de Paris, est venu, sous les auspices de l'Union Belge pour la Société des Nations, exposer à Bruxelles la portée des conversations qu'il a eues avec Hitler et des anciens combattants allemands. La Belgique a suivi, avec intérêt, la marche de ces conversations, tout ce qui touche au maintien de la paix lui étant particulièrement sensible. Elle s'est passionnée de même pour les accords de Rome et pour le plébiscite de la Sarre. Elle a approuvé la conduite de M. Laval à Rome et elle a applaudi à la sagesse et au désintéressement de la France au sujet des Sarrois. Elle-même n'a pas songé, une seconde, à solliciter une participation quelconque dans la police internationale qui a veillé à la bonne marche des élections de dimanche. Et si des mesures ont été prises pour la réception des fugitifs ou réfugiés éventuels, elles ont tellement été discrètes que personne n'en a parlé.

La Belgique veut la paix. Il serait tellement absurde qu'elle ne la voulût point, qu'on hésite à dire qu'elle la veut. Rome, la Sarre l'intéressent uniquement pour cela. C'est le même esprit qui a amené à la conférence de M. Goy une foule nombreuse. Tous connaissaient pour les avoir lues dans les journaux, les péripéties des conversations du député de Paris. On voulait en entendre l'exposé par celui qui les avait provoquées.

Faut-il dire de la conférence qu'elle parut à beaucoup d'auditeurs, et non des moindres, manquer d'objectivité ? Les vies romancées sont bonnes dans les livres ; dans la réalité, elles frappent plus l'imagination et la sensibilité que la raison et l'implacable logique. Or, l'Europe d'aujourd'hui a besoin de logique et de raison autant que de sentiments. C'est pourquoi on aurait souhaité plus d'esprit critique à la conférence de M. Goy, particulièrement en ce qui concerne la valeur morale et la confiance que l'on peut accorder aux déclarations des maîtres actuels de l'Allemagne.

Et en entendant M. Goy, de nombreux auditeurs se sont rappelés le récent discours de M. Flandin à l'adresse du Gouvernement de Berlin: « Nous aimons mieux les actes que les paroles. » Opinion aussi bien partagée par Londres que par Bruxelles.

On aurait aussi voulu moins d'âpreté dans les attaques de l'orateur contre ceux qui ne le suivent pas les yeux fermés. On a trouvé qu'il parlait bien sévèrement de certains de ses compatriotes et qu'il leur faisait moins de confiance qu'aux Allemands.

Sur le fond même de sa conférence, sur les erreurs de Versailles et du plan Dawes, sur la nécessité de l'entente avec l'Allemagne, l'accord a été complet entre l'orateur et son auditoire qui lui a fait une chaleureuse ovation. M. Goy ayant éloquemment salué les efforts de tous ceux qui, en Belgique, en France et partout, veulent collaborer de toutes leurs forces au maintien de ce bien précieux entre tous : « la paix ».

S...

L'INCULPATION DE BONY DANS L'AFFAIRE COTILLON

Paris, 17 janvier. — Me Jean-Charles Legrand, le nouvel avocat de Mlle Cotillon, vient d'adresser à M. Benon, juge d'instruction, une lettre dans laquelle il réclame l'inculpation de l'ex-inspecteur Bony dans l'affaire de chantage.

On sait que, dans cette affaire les financiers Faillant et Dubois ont été inculpés, au début, par le magistrat.

Me Legrand souligne que l'ex-inspecteur est désigné nommément dans le réquisitoire du Parquet, qu'il ne peut y avoir de confusion en ce qui le concerne, aucun autre inspecteur ne portant ce nom, à la Sûreté nationale, et que Mlle Cotillon s'étant portée partie civile, l'inculpation des personnes qu'elle vise est de droit.

L'avocat souligne encore que Mlle Cotillon a été, elle, inculpée automatiquement, lorsque Bony a porté plainte contre elle pour faux témoignage.

Mme Stavisky reste en prison

Paris, 17 janvier. — La Chambre des mises en accusation, présidée par M. Beaufils, a rejeté l'opposition formée par Mme Stavisky à la décision de M. Ordonneau, qui refusait sa mise en liberté provisoire. Mme Stavisky restera donc en prison.

Un écolier de treize ans tranche la gorge d'un de ses camarades

Oran, 17 janvier. — Mercredi soir, à 19 heures, à Tamouchenv, le jeune Riah Lakdar Ould Abderkader, âgé de 13 ans, élève à l'école indigène de cette ville, a tranché, à l'aide d'un couteau, la carotide d'un indigène âgé de 14 ans, nommé Ben Yasou Djilali Ould Abdelkader, qui est décédé peu après.

L'auteur de ce forfait, dont on ignore encore les causes, a été arrêté.

L'ACCORD COMMERCIAL FRANCO-ESPAGNOL

Paris, 17 janvier — Contrairement aux informations publiées récemment, l'accord commercial complémentaire franco-espagnol du 6 mars dernier qui, après une première prorogation de quinze jours, devait venir à expiration le 15 janvier, a été prorogé pour une nouvelle période de deux semaines. Il demeurera donc en vigueur jusqu'au 30 janvier.

On espère, à Paris, que cette prolongation permettra aux négociations actuellement en cours à Madrid, d'aboutir.

— La princesse française de Polignac a fait don au Gouvernement grec d'une somme de 100.000 fr. pour la création d'un Institut archéologique, qui portera le nom de « Singer Polignac » et s'occupera de fouilles archéologiques.

— M. Favier, commissaire spécial de police à la gare des Invalides, est nommé commissaire spécial au port aérien du Bourget, en remplacement de M. Montabré

— L'ancien directeur de « Le Volonté », M. Dubarry, actuellement détenu à la Santé, a adressé au garde des Sceaux une lettre protestant vivement contre son maintien en prison.

Le scandale judiciaire de Bailleul

Le juge Brionval sera entendu samedi

Le juge de paix de Bailleul, M. Brionval, qui paraît vouloir minimiser les irrégularités qu'il poursuivait depuis cinq ans, a été autorisé par le Parquet d'Hazebrouck à conduire son fils, avocat démissionnaire du Barreau d'Hazebrouck, souffrant, dans une clinique parisienne.

Le départ des deux hommes s'est effectué mercredi après-midi sans incident.

Le juge Brionval sera de retour samedi prochain; ce jour-là, il aurait à répondre à une convocation du juge d'instruction et se rendrait à cet effet dans son cabinet au cours de l'après-midi.

La population bailleuloise paraît admettre de sérieuses circonstances atténuantes en faveur du greffier Lovigny, dans lequel elle voit une victime plutôt qu'un coupable. Ces considérations ne manqueront pas d'être examinées par la justice, à son heure et en toute indépendance.

La grève des fileurs de Fourmies s'étend à Avesnes et Avesnelles

La grève des fileurs de Fourmies vient de s'étendre à la région d'Avesnes. En effet, une délégation des ouvriers de la filature Thomas, à Avesnes, où fonctionne déjà le système des équipes de quatre hommes par deux métiers, est allée trouver le directeur et lui a demandé de revenir au système des équipes de cinq hommes. Le directeur ayant refusé, les fileurs déclarèrent qu'ils se mettaient en grève jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction.

Le nombre des grévistes est actuellement d'une cinquantaine. On craint qu'il n'augmente, la préparation, à laquelle est employé le personnel féminin, ne pouvant fonctionner si les métiers ne marchent pas.

De leur côté, à l'issue d'un meeting qu'ils ont tenu en la salle des fêtes d'Avesnelles, les cent cinquante ouvriers de la filature Cromback, usine du Consortium des Filatures de la région de Fourmies, ont décrété la grève à partir de jeudi matin. La cause déterminante de ce nouveau conflit est également le système du travail à quatre par deux métiers.

LA RÉUNION DES AMITIÉS FRANCO-BELGES, A LILLE

Dans les salons de l'Hôtel Royal de Lille a eu lieu jeudi l'annuelle soirée des « Amitiés Franco-Belges » qui réunit une assemblée nombreuse et choisie.

De nombreuses personnalités assistaient au dîner, notamment Me Decaux, président de l'Association ; Me de Smet, avocat général à la Cour d'appel de Gand ; MM. de Bonneville, représentant M. le Préfet du Nord ; Moulaert, Consul général de Belgique ; Boudry, président du Tribunal civil ; Robyn, procureur de la République ; Meige, doyen de la Faculté des Sciences, représentant M. le Recteur de l'Université de Lille ; M. le chanoine Leman, représentant M. le Recteur des Facultés catholiques ; Spriet, adjoint, représentant M. le Maire ; Derely, bâtonnier de l'ordre des avocats ; Fairon, président des Associations belges du Nord ; Delepoulle, président des Amis de Lille ; Kara, Consul de Pologne ; Schouteen, président des A. C. belges du Nord ; etc...

Après les toasts Me Decaux présente le conférencier, Me de Smet, magistrat et homme de lettres, auteur de « Cécile Daubry », jouée pour la première fois à Lille et de pièces reçues à l'Atelier et à la Comédie des Champs-Elysées qui va défendre avec ardeur la cause du théâtre en parlant de « la renaissance de l'art dramatique ». Après avoir prouvé que la situation du théâtre n'est pas désespérée ainsi qu'on le dit couramment, le conférencier examinant les renaissances diverses du théâtre à l'époque classique, romantique, naturaliste, note chaque fois l'influence rénovatrice d'auteurs étrangers, influence qui s'observe de nos jours dans « Rosalinde », « Comme il vous plaira », « Tessa » et qui lui permet d'espérer le triomphe d'un théâtre de qualité, « d'un beau texte », qui viendra concurrencer victorieusement le cinéma, incapable, dit-il, de réaliser l'union entre l'acteur et le spectateur.

« Le théâtre, conclut-il, est une forme d'art parfaite si elle est manifestée par des ouvriers dignes d'elle ; il a ses lettres de noblesse et ne peut pas périr ».

Des applaudissements chaleureux accueillirent la conclusion de l'orateur à qui Me Decaux remit ensuite une médaille, en souvenir de cette soirée.

Un terrassier est frappé à coups de couteau par son neveu à Faches-Thumesnil

Son état est assez grave

En tournée route de Borre, à Faches-Thumesnil, les gendarmes apprirent le passage, quelques minutes plus tôt, d'un cycliste dont le visage ensanglanté avait attiré l'attention de plusieurs personnes.

Ils rejoignirent l'inconnu qui avançait péniblement. C'était un nommé Clément Sadaune, 37 ans, terrassier, demeurant avec son frère et la femme de celui-ci à Faches-Thumesnil.

Au cours d'une dicussion entre lui et sa belle-sœur, celle-ci avait fait appel à son fils Marcel pour la défendre. Saisissant un couteau, Marcel en avait porté un coup violent à son oncle, l'atteignant au visage tandis que la mère lui brisait une bouteille sur le crâne.

C'est dans un état voisin de l'hébétude que Clément Sadaune parvint à saisir sa bicyclette et à prendre la fuite.

Il a porté plainte contre son neveu.

Un grave incident au barreau de Dunkerque

Une vive émotion s'est emparée du barreau de Dunkerque à propos d'un incident qu'on pouvait considérer comme clos. En octobre 1934, un commerçant dunkerquois était déclaré en faillite ; il s'en prit à son avocat, contre qui il porta plainte.

Me Dubuisson, bâtonnier, reconnut l'absolue correction de l'avocat mis en cause, mais le failli n'en continua pas moins de harceler son ancien défenseur qui demanda l'intervention de M. Valentin, maire.

Ce dernier voulut traiter directement avec l'ancien commerçant. Une transaction intervint aux termes de laquelle l'ex-défenseur s'engageait à verser au failli 40.000 francs. Ce versement fut effectué, mais l'ancien commerçant trouve dans ce paiement la confirmation des griefs articulés par lui contre l'avocat.

L'affaire sera évoquée samedi devant le Tribunal correctionnel de Dunkerque.

Les revendications des petits artisans en chômage

Paris, 17 janvier. — M. Jacquier, ministre du Travail, a reçu une délégation de l'Union des artisans français.

La délégation a exposé au ministre du Travail la situation particulièrement pénible des petits artisans qui, en chômage depuis longtemps, sont privés de tout secours.

Le ministre a promis de soumettre d'urgence cette question à ses collègues du gouvernement.

Echos

Le testament d'un vieil avocat

Les parents d'un vieil avocat viennent d'introduire devant le Tribunal une demande en nullité de testament. L'homme de loi les a, en effet, complètement déshérités. Son testament, très court, est ainsi conçu :

« Je lègue toute ma fortune à l'asile d'aliénés de ma ville natale. J'ai gagné tout ce que je possède avec des fous qui ont dépensé tout leur avoir à faire des procès à tout le monde, et je considère qu'en léguant mes biens à l'asile où ils sont pour la plupart destinés, je ne fais qu'effectuer une restitution honnête et légitime ».

Ce qui est amusant, c'est que le motif invoqué par ses parents pour demander la nullité de ces dispositions testamentaires, c'est que le défunt était devenu fou lui-même au contact de ses clients.

Douce candeur

— Quel âge as-tu, ma petite mignonne ?

— Cinq ans, madame. Mais maman m'a promis, si je mangeais bien ma soupe, que j'aurais six ans l'année prochaine.

Leçons d'escrime

Un député qui s'était égaré l'autre matin dans l'austère palais du Luxembourg eut la curiosité de pénétrer dans la salle d'armes de MM. les Sénateurs.

Il y vit le professeur aux prises avec un personnage ventripotent et tout en sueur dont les bretelles, déboutonnées, décrivaient des moulinets impressionnants, tandis qu'il maniait l'épée avec plus d'efforts que d'adresse.

Celui qui se fendait de la sorte sans pourfendre quiconque n'était autre que M. Henry Chéron, qui cherche sans doute à maigrir...

Les profiteurs du plébiscite

Un Sarrois à qui le plébiscite a procuré quelques bons moments, c'est ce voyageur qui buvait force bière, le lendemain du scrutin.

— J'habite le Mexique, expliquait-il à qui voulait l'entendre. Tous les deux ans, je viens voir ma famille, à Sarrebrück. Cette année, les affaires sont mauvaises et je me demandais si je pourrais venir. Et voilà que c'est le consulat allemand qui m'a payé entièrement mon voyage : plus de deux mille marks (12.000 fr.); et, à Sarrebrück, le Front allemand a encore insisté pour m'offrir cent marks de frais (purement imaginaires d'ailleurs, puisque je logeais chez les miens). Qu'est-ce que vous en dites ?

Au bout d'un instant, il ajouta :

— Naturellement, j'ai voté pour le statu quo.

— Vous êtes contre Hitler ?

— Peuh ! Hitler, je ne l'aime guère, c'est vrai. Mais surtout, vous comprenez, je pensais que le statu quo ne serait que provisoire et que, la prochaine fois, on m'offrirait peut-être encore le voyage !

Les « anges gardiens » de Mussolini

Le Duce déteste d'être suivi des gardes du corps que lance à ses trousses le ministre de l'Intérieur. Mais celui-ci n'en continue pas moins à le faire protéger.

Un jour, dès qu'il eut repéré un des policiers protecteurs, Mussolini partit à grands pas, à travers un dédale de petites rues, dans le quartier le plus populaire de Rome, et soudain à un tournant de ruelle, fit demi-tour: il se heurta nez à nez à son « ange gardien » qui rougit, pâlit, verdit, balbutia, enfin se trahit nettement:

— Combien gagnes-tu? dit le Duce.

— Cent lires par semaine, bégaya le pauvre homme.

— Eh bien! fit sèchement le Duce, si tu continues à me suivre, le budget de l'Etat économisera cent lires tous les huit jours.

Mais le policier, subtile comme doit l'être un policier italien, se rassura vite. La menace du Duce l'avait peu troublé. Il baisa le pan du veston de Mussolini et, respectueusement:

« — Votre Excellence peut faire tout ce qu'elle veut. Mais payé ou non, elle me trouvera tous les jours à ses côtés. Je veillerai sur elle tant qu'il me restera un souffle de vie. Etc.

« Et...

« Et, à dater de ce jour, le budget de l'Etat fut grevé, non plus de 100 lires par semaine, mais de 200. »

Trop pour un seul

La crise de l'industrie de l'armement vient d'être soulignée par la curieuse traversée que vient de faire un bateau mixte américain de 7.500 tonnes, de Belfast à New-York. Ce navire pourvu d'installations pour 100 passagers, n'a eu comme client qu'un enfant qui avait à sa disposition cinq garçons de cabine, six garçons de pont, six garçons de restaurant. Bien que celui-ci fût pourvu de 12 tables, suivant l'usage, le capitaine invita à sa table le jeune homme, puisqu'il était le seul, donc le principal passager.

Renseignements commerciaux

COTONS

LIVERPOOL, 17 janvier.

Importations, 12.146 : Américain, hausse 5 : Brésilien, hausse 5 : Egyptien, hausse 2-3.

	New-Orléans		New-York	
Termes	Préc.	Jour	Préc.	Jour
Disponible	12.62	12.72	12.60	12.75
Janvier	12.28	12.38	12.34	12.46
Février	—.—	—.—	12.38	12.50
Mars	12.42	12.52	12.43	12.55
Avril	—.—	—.—	12.45	12.57
Mai	12.46	12.56	12.47	12.60
Juin	—.—	—.—	12.47	12.60
Juillet	12.46	12.62	12.48	12.61
Août	—.—	—.—	12.36	12.49
Septembre	—.—	—.—	12.32	12.50
Octobre	12.26	12.50	12.27	12.52
Novembre	—.—	—.—	12.29	12.55
Décembre	12.31	12.55	12.31	12.50

Recettes. — Aux ports de l'Atlantique 2.000 ; aux ports du Golfe, 6.000 ; aux ports du Pacifique, nulles.

Exportations. — Pour la Grande-Bretagne, 6.000 ; France et Continent, 2.000 ; Japon et Chine, 21.000.

CHANGES A L'ETRANGER

Londres : Sur Paris, 74.26 ; sur Bruxelles 296.75 ; Esc. bons banque, 0 3/8, 0 7/16 ; Prêt à court terme, 0 1/4, 0 1/2.

New-York : Sur Paris, 6.57 ; sur Londres 4.88 ; Cab transf., 4.8787 ; sur Bruxelles, 23.29.

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 280. A terme sur janvier, 184 ; mars, 190 ; mai, 194 ; juillet, 197 ; septembre, 202 ; décembre, 209. — Ventes, 19.000 tonnes.

Revue du marché de New-York

New-York, 17 janvier. — La possibilité d'événements nouveaux à Washington a eu, une fois de plus, une influence fâcheuse sur la séance du Stock-Exchange. Cependant, les niveaux antérieurs ont été bien maintenus après les échanges qui ont porté sur 740.000 titres.

L'ouverture a été ferme; mais les affaires sont demeurées très calmes pendant la matinée. Les marchés extérieurs n'ont apporté aucun encouragement et, bien que les cotisés aient repris sur des gains généralement insignifiants, une certaine inquiétude a subsisté.

Les opérations ont continué à être ternes pendant l'après-midi, les fluctuations restant limitées à des fractions. D'innombrables rumeurs ont encore couru sur la marche de la clôture, avant à l'heure suprême, mais les opérateurs se sont montrés peu disposés à orienter leurs spéculations en fonction de bruits aussi contradictoires. La clôture a été ferme.

Dernière Heure

La répression de la contre-révolution en Russie

Zinoviev est condamné à dix ans de détention et Kamenev à cinq ans

Moscou, 17 janvier. — Le tribunal suprême de Leningrad a établi l'existence à Moscou d'un groupe secret contre-révolutionnaire ayant à sa tête « le centre de Moscou », sous la direction duquel agissait « le centre de Leningrad », dont les principaux participants ont été condamnés dans l'affaire de l'assassinat de Kirov. Le tribunal a condamné Zinoviev à 10 ans de détention ; Kamenev à 5 ans et les dix-sept autres accusés à différentes peines.

Dernières Nouvelles Locales

Une réunion publique du Front républicain à Tourcoing

Pour terminer sa campagne à l'occasion de la prochaine élection d'un conseiller général dans le canton Sud de Tourcoing, le Front républicain avait organisé une réunion publique et contradictoire qui s'est tenue jeudi à 20 heures à la Brasserie de Mons-en-Barœul, devant 300 personnes environ.

A la tribune avaient pris place les présidents et membres des commissions des quatre partis.

En ouvrant la séance, M. Salembien salua la présence de M. Brassart, adjoint et présenta les orateurs, MM. Blanckaert et Marescaux, dont il souligna les qualités. Il fit ensuite un exposé de la composition du Front républicain.

Le candidat, M. Marescaux, examina d'abord les conséquences de la campagne entreprise ces jours derniers par ses concurrents. Il affirma que la responsabilité retombera sur l'Union républicaine et son candidat.

Diverses interruptions eurent lieu à ce moment et M.